

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

AVIS DE CONVOCATION

A :	Mme Brigitte Villeneuve	M. Marc Campagna
	Mme Nathalie Bellavance	M. Frédéric Asselin
	Mme Marie-Claude Lamarche	M. Clermont Lévesque
	M. Réal Leclerc	M. André Fontaine
	M. Serge Gagnon	M. Sylvain Tousignant
	M. Michel Morin	Mme Claire Messier
	M. Paul Asselin	M. Stéphane Berthe
	Mme Marie-Josée Beaupré	M. Jean-Guy Sénécal

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 14 NOVEMBRE 2016 À 19H30**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

1. Ouverture de la séance (495-11-2016);
2. Adoption de l'ordre du jour (496-11-2016);
3. Consultation publique :
 - 3.1 projet de règlement numéro 1001-268 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 - afin de créer les zones 8660-16 et 8660-24 à même une partie de la zone 8660-15 (quadrant sud-ouest de l'intersection de l'avenue Urbanova et du boulevard Carmel), d'autoriser de nouveaux usages, de modifier des dispositions particulières dans la zone 8660-15 et de déterminer les usages et les normes des nouvelles zones 8660-16 et 8660-24;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance (497-11-2016).

Donné à Terrebonne, ce 11^e jour du mois de novembre 2016.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
/jl

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
14 NOVEMBRE 2016**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le lundi 14 novembre 2016 à 19 h 30 à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Berthe et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Marc Campagna
Nathalie Bellavance	Frédéric Asselin
Réal Leclerc	Clermont Lévesque
Serge Gagnon	André Fontaine
Michel Morin	Sylvain Tousignant
Paul Asselin	Claire Messier
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général par intérim, et Me Denis Bouffard, greffier.

Était absente Madame la conseillère Marie-Claude Lamarche.

RÉSOLUTION NO : 495-11-2016

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 496-11-2016

PROPOSÉ PAR : Marc Campagna

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

Le maire, Monsieur Stéphane Berthe, et le directeur de l'urbanisme durable, Monsieur Michel Larue, expliquent le projet de règlement mentionné ci-après et entendent les personnes qui désirent s'exprimer :

- projet de règlement numéro 1001-268 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 - afin de créer les zones 8660-16 et 8660-24 à même une partie de la zone 8660-15 (quadrant sud-ouest de l'intersection de l'avenue Urbanova et du boulevard Carmel), d'autoriser de nouveaux usages, de modifier des dispositions particulières dans la zone 8660-15 et de déterminer les usages et les normes des nouvelles zones 8660-16 et 8660-24.

Il est convenu, unanimement, de faire cette consultation publique une nouvelle fois lors d'une prochaine séance.

RÉSOLUTION NO : 497-11-2016

PROPOSÉ PAR : André Fontaine

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
14 NOVEMBRE 2016**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 14 novembre 2016, à 19h30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Stéphane Berthe, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Marc Campagna
Nathalie Bellavance	Frédéric Asselin
Réal Leclerc	Clermont Lévesque
Serge Gagnon	André Fontaine
Michel Morin	Sylvain Tousignant
Paul Asselin	Claire Messier
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général par intérim, et Me Denis Bouffard, greffier.

Était absente Madame la conseillère Marie-Claude Lamarche.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Le rapport relatif à l'imposition de mesures administratives et disciplinaires conformément au règlement numéro 667.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 5, 12, 20, 26 octobre et le 2 novembre 2016.
- Le certificat confirmant que les règlements d'emprunt numéros **434-1** (modifiant le règlement numéro 434 ayant pour objet d'acquitter une quote-part relative à des travaux prévus à une entente pour la réalisation de travaux de conduite maîtresse d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial, de fondation de rue dans le boulevard Carmel ainsi que l'exécution, par la Ville de Terrebonne, de travaux d'aménagement paysager et d'un lien cyclable dans ce boulevard et prévoyant un emprunt de 1 196 000 \$, et ce, afin d'ajouter et d'exclure des lots sur le plan présenté en annexe "D" du règlement 434) et **648** (décrétant des travaux de construction d'un poste de pompage des eaux usées sur la rue Yves-Blais dans le projet de la Croisée urbaine et prévoyant un emprunt n'excédant pas 7 090 000 \$), sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

RÉSOLUTION NO : 498-11-2016

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

Allocution du maire

Rapport sur la situation financière

et dépôt de la liste des contrats mentionnés à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* et de la liste de la rémunération et allocation versées aux élus selon la *Loi sur le traitement des élus municipaux*

*Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,
Chers membres du conseil,*

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, j'ai l'honneur ce soir de vous présenter le rapport sur la situation financière de la Ville de Terrebonne pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2015.

Ce rapport fait notamment état :

*Des résultats financiers de l'exercice 2015;
Du rapport des vérificateurs;
Des indications préliminaires sur les résultats de l'année en cours;
Des orientations budgétaires pour 2017 et du prochain programme triennal des dépenses en immobilisation (PTI) 2017-2018-2019.*

De plus, tel qu'exigé par la loi, vous trouverez en annexe :

*Un tableau présentant la rémunération et les allocations de dépenses accordées aux élus;
La liste des contrats de plus de 2 000 \$ accordés à des fournisseurs du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016 et dont le total excède 25 000 \$ pour ce même fournisseur;
La liste des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés d'octobre 2015 à septembre 2016 par le comité exécutif et le conseil municipal.*

États financiers 2015

Nous sommes heureux de vous rappeler qu'encore une fois Terrebonne a généré un excédent de fonctionnement qui s'est chiffré à 1,5 M\$ pour l'exercice financier 2015, tel que confirmé le 11 juillet dernier lors du dépôt du rapport financier 2015.

Les revenus réels de fonctionnement de l'administration municipale de la dernière année ont atteint 197,5 M\$ et les dépenses réelles (les charges moins les éléments de conciliation à des fins fiscales) ont été de 196,0 M\$, constituant ainsi un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 1,5 M\$ pour l'administration municipale, tel qu'indiqué au sommaire des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

En présentant, cette année encore, des états financiers sains, nous avons une fois de plus démontré qu'il est possible de conjuguer le développement de notre communauté avec la rigueur budgétaire nécessaire à l'équilibre des finances.

Cette gestion rigoureuse des fonds publics est appuyée par une vision du développement qui se déploie autour de valeurs chères aux Terrebonniens, soit la famille, le développement durable et la mise en valeur des forces de notre économie locale. Nos investissements reflètent ces valeurs et contribuent à la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

Rapport des vérificateurs

Les états financiers consolidés de la Ville de Terrebonne ont été audités et selon le rapport de l'auditeur indépendant de la Ville de Terrebonne, et je cite, « À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Terrebonne et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Pour sa part, le vérificateur général a émis une opinion avec réserve indiquant « à mon avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe `Fondement de l'opinion avec réserve`, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Terrebonne et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ». Le fondement de l'opinion avec réserve concerne le passif au titre des sites contaminés pour lequel le vérificateur général n'a pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés.

Indications préliminaires sur les résultats de l'année en cours

Les rapports du comité de suivi budgétaire pour l'exercice financier 2016 nous permettent par ailleurs d'affirmer que nous nous dirigeons vers une autre année d'équilibre. Notre administration maintiendra le cap en assurant un contrôle serré des dépenses et une vigilance constante avec toujours la même priorité, soit la saine gestion des deniers publics.

Principales réalisations en 2016

Notre ville continue de se démarquer par un important dynamisme, et ce, malgré des contextes économiques plus difficiles. Cette année nous aura donc permis de réaliser d'importants projets qui auront assurément un impact positif sur la qualité de vie de notre population. Il importe de rappeler que nous avons su proposer des projets structurants qui se sont déployés en cours d'année. C'est d'ailleurs ce que l'on a pu constater lors de la présentation du budget 2016, alors que le plan triennal d'immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018 faisait état de près de 245 M\$ en investissements pour divers projets.

Les citoyennes et les citoyens peuvent par ailleurs le constater eux-mêmes, plusieurs grands projets se sont concrétisés ou ont été entamés en cours d'année.

Pensons notamment à la mise en place de l'important corridor de biodiversité qui va bon train et qui permettra de conserver en espace naturel près de 40 % de la zone développable de tout le secteur Urbanova, soit plus de 600 hectares.

Dans le secteur La Plaine, nous avons récemment terminé la construction du tout nouveau Pavillon Napoléon-Gauthier. Ce centre communautaire permettra à divers organismes de remplir leur mission qui est essentielle pour le bien-être de la population.

Des investissements importants ont également été réalisés pour nos parcs, des lieux de rassemblement et d'activités qui sont très appréciés par nos concitoyens. Encore là, les résultats sont tangibles sur le terrain. Ce sont des infrastructures qui répondent aux attentes de la population et qui contribuent à bonifier la qualité de vie des familles terrebonniennes.

Mentionnons également le projet de prolongement de la TransTerrebonne vers l'Est qui s'est poursuivi en 2016 et qui vient bonifier notre réseau cyclable. Cet important chantier s'est déroulé en plusieurs phases et sera fin prêt pour que tous puissent entamer la saison estivale 2017 en toute sécurité.

L'année 2016 nous aura également permis de poursuivre nos démarches afin de concrétiser de grands projets d'avenir. À cet égard, il faut mentionner le projet de la Croisée urbaine dans le secteur Est. Nous avons travaillé en collaboration avec la Commission scolaire des Affluents afin d'accueillir une nouvelle école dont l'inauguration est prévue pour la rentrée scolaire de septembre 2017.

La Croisée urbaine est un vaste projet porté par une vision axée sur des pratiques d'urbanisme qui placent les besoins de la population au cœur de la réflexion. Les travaux d'infrastructure qui permettront de desservir les bâtiments publics municipaux débuteront bientôt et permettront d'avancer un peu plus dans la réalisation de notre vision pour le secteur.

Il est primordial de soutenir le développement de notre municipalité, car il est synonyme de prospérité et de qualité de vie. À ce titre, nous avons continué à investir dans la réalisation d'infrastructures pour notre projet de quartier écoresponsable Urbanova. Nous avons aussi fait les investissements nécessaires afin d'obtenir les subventions dans le cadre du programme TECQIII. Conjuguées à nos investissements, ces subventions nous ont permis de commencer, dès cette année, des travaux de réfection de différentes infrastructures, comme le pavage de liens routiers tels que le chemin Saint-Charles.

La croissance économique de notre ville est un facteur essentiel au développement et, fidèles à notre vision de coopération et de concertation, nous avons continué à appuyer la communauté d'affaires de Terrebonne. C'est une communauté qui se démarque par son engagement et qui contribue à générer des emplois de qualité permettant à un nombre grandissant de Terrebonniennes et de Terrebonniens de travailler à proximité de leur lieu de résidence.

Ce bilan reflète l'énergie que nous avons déployée cette année et l'ardeur qui nous anime afin d'offrir à la population un milieu de vie qui réponde à leurs attentes. Nous continuerons à travailler avec rigueur et lucidité afin de soutenir le développement économique et social qui caractérise Terrebonne depuis de nombreuses années.

Orientations budgétaires 2017

Notre administration travaille actuellement à l'élaboration du budget 2017. Un budget qui, encore une fois, placera les citoyennes et les citoyens au cœur de la réflexion. Ce prochain exercice budgétaire sera l'occasion de renouveler notre engagement à proposer des projets porteurs, à offrir des services de qualité et à assurer le maintien et la bonification de la qualité de vie de la population.

Nous y arriverons en respectant nos valeurs de cohérence et de rigueur en matière de gestion des fonds publics. Le budget 2017 sera donc présenté lors de l'assemblée régulière du 12 décembre prochain.

Orientations du prochain programme triennal des immobilisations (PTI 2017-2019)

Nous l'avons dit, Terrebonne connaît un essor important et se démarque parmi les villes québécoises les plus dynamiques. Notre prochain programme triennal d'immobilisations est élaboré en tenant compte de cette vitalité et il sera l'occasion de proposer des investissements et des projets qui continueront de définir Terrebonne pour plusieurs années.

À titre d'exemple, nous pouvons déjà citer quelques projets qui vont se déployer au cours des années qui viennent. On pense notamment à la construction du nouveau quartier général de la police, une importante infrastructure en matière de sécurité publique.

Mentionnons aussi les investissements prévus afin d'améliorer la performance à la station d'épuration La Pinière. Nous accorderons aussi les sommes nécessaires afin d'obtenir le maximum de subventions dans le cadre du volet III du programme de la taxe d'essence Canada-Québec (TECQ). Ces sommes se traduiront par divers travaux de réfection de nos infrastructures au cours des années 2017, 2018 et 2019.

Il est important de rappeler que le plan triennal des immobilisations est réalisé dans la mesure où les investissements privés sont au rendez-vous. Il est donc tributaire du contexte économique et nous devons toujours tenir compte de la capacité de payer des contribuables. Notre administration continuera à faire des choix judicieux et porteurs pour l'avenir de Terrebonne.

En terminant, je tiens à remercier l'ensemble de notre administration municipale, en particulier messieurs Daniel Sauriol, Denis Levesque, Luc Legris, madame Lison Lefebvre et toute leur équipe, ainsi que mes collègues du conseil municipal pour leur professionnalisme et leur dévouement.

Je vous remercie de votre attention.



Stéphane Berthe

Maire

Ville de Terrebonne

RÉSOLUTION NO : 499-11-2016

PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque

APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 11.1 « Résiliation – mandat pour la récupération des biens de la Ville saisis le 13 juillet 2016 ».

1. Ouverture de la séance (498-11-2016);
2. Adoption de l'ordre du jour (499-11-2016);
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 octobre 2016 et du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 24 octobre 2016 (500-11-2016);

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 4.1 Avis de motion – règlement modifiant le règlement 3901 sur la circulation et le stationnement afin de permettre le stationnement en tout temps, de chaque côté de la rue, pour le secteur Angora, sauf en période de déneigement (501-11-2016);
- 4.2 Avis de motion – règlement d'emprunt (#673) - travaux de construction d'un gymnase double, d'une bibliothèque, d'un centre communautaire, d'une cour d'école et d'un stationnement temporaire pour la phase I du Pôle de la Croisée (502-11-2016);
- 4.3 Avis de motion – règlement relatif à la gestion des eaux pluviales (503-11-2016);
- 4.4 Opposition – aéroport Mascouche/Terrebonne (504-11-2016);

5. TRÉSORERIE

6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE

- 6.1 Adoption de soumission – remplacement du ponceau sur la rue Saint-Denis (505-11-2016);
- 6.2 Adoption de soumission – travaux d'égouts sanitaire et pluvial, d'aqueduc et de fondation de chaussée sur l'avenue de la Croisée (506-11-2016);

7. URBANISME

- 7.1 Dérogations mineures (507-11-2016) ;
- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (508-11-2016);
- 7.3 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 793, rue Saint-Louis (509-11-2016);
- 7.4 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 501, boulevard Terrebonne (510-11-2016);
- 7.5 Acceptation de l'addenda à la promesse de vente pour l'acquisition du lot 1 947 494 appartenant à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Charles-Borromée (511-11-2016) ;

- 7.6 Adoption du projet de règlement numéro 1007-001 modifiant le règlement numéro 1007 sur les dérogations mineures afin d'abroger l'article 27 concernant la validité d'une dérogation (512-11-2016);
- 7.7 Avis de motion – projet de règlement numéro 1007-001 (513-11-2016);
- 7.8 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-268 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser de nouveaux usages et de modifier des dispositions particulières ainsi que de créer les zones 8660-16, 8660-24 et 8660-37 à même la zone 8660-15 (quadrant sud-ouest de l'intersection de l'avenue Urbanova et du boulevard Carmel) (retiré);
- 7.9 Adoption du projet de règlement numéro 1001-269 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser les industries de production de boissons alcoolisées dans la zone 8460-29 située dans le parc industriel 640 Ouest (514-11-2016);
- 7.10 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-269 (515-11-2016);
- 7.11 Avis de motion – règlement régissant la présence de poules pondeuses sur le territoire de la Ville de Terrebonne hors des zones agricoles (516-11-2016);

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (517-11-2016);
- 8.2 Autorisation – modification de la politique d'aide aux organismes – gratuité des plateaux pour les activités régulières pour les organismes ayant 80% et plus de ses membres ou participants résidants à Terrebonne (518-11-2016);
- 8.3 Désignation du hockey comme patrimoine immatériel (519-11-2016);

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Autorisation – abolition du poste d'agent comptable – Direction de l'administration et finances (520-11-2016);
- 9.2 Autorisation – abolition et création d'un poste syndiqué col blanc et adoption du nouvel organigramme de la Direction des ressources humaines (521-11-2016);

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Autorisation de signature – entente intermunicipale en matière de protection incendie à intervenir entre la Ville de Sainte-Thérèse et la Ville de Terrebonne (522-11-2016);
- 10.2 Autorisation - installation de signalisation (523-11-2016);

11. AFFAIRES NOUVELLES

- 11.1 Résiliation – mandat pour la récupération des biens de la Ville saisis le 13 juillet 2016 (524-11-2016);

12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, Terrebonne, le lundi 12 décembre 2016, à 19 h 30.

13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE (525-11-2016).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 500-11-2016

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 octobre 2016 et le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 24 octobre 2016 soient adoptés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 501-11-2016

Le conseiller Sylvain Tousignant donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (#3901-2) modifiant le règlement 3901 sur la circulation et le stationnement afin de permettre le stationnement en tout temps, de chaque côté de la rue, pour le secteur Angora, sauf en période de déneigement, tel que montré au plan, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 502-11-2016

Le conseiller Jean-Guy Sénécal donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 673) décrétant la construction d'un gymnase double, d'une bibliothèque, d'un centre communautaire, d'une cour d'école et d'un stationnement temporaire pour la Phase 1 du Pôle de la Croisée et prévoyant un emprunt pour ce faire, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

RÉSOLUTION NO : 503-11-2016

Le conseiller Paul Asselin donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 674) relatif à la gestion des eaux pluviales, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 504-11-2016

CONSIDÉRANT la décision de la Ville de Mascouche de mettre fin aux opérations de l'aéroport de Mascouche en reprenant possession des terrains leur appartenant pour créer un pôle de développement mixte (pôle multifonctionnel);

CONSIDÉRANT QUE la corporation de Mascouche a identifié un terrain situé sur les territoires des villes de Terrebonne et de Mascouche pour relocaliser l'aéroport ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'aérodrome n'est pas prévu sur le territoire de la Ville de Terrebonne tant au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins qu'au plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT la présence de boisées d'intérêt, de cours d'eau et de milieux humides sur le territoire envisagé pour la relocalisation;

CONSIDÉRANT la position annoncée par le ministère des Transports du Canada, le 4 novembre 2016, de ne pas s'objecter à l'aménagement du nouvel aérodrome situé à la fois dans les villes de Mascouche et de Terrebonne;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

De réaffirmer au ministre des Transports du Canada, M. Marc Garneau, et à la Corporation de l'aéroport de Mascouche, l'opposition de la Ville de Terrebonne au projet de l'aérodrome de Mascouche puisqu'il n'est pas conforme au plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne, au schéma d'aménagement de la MRC Les Moulins ainsi qu'au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM.

De demander à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, Mme Catherine McKenna, d'évaluer les impacts qu'aurait ce projet sur l'environnement, notamment en ce qui a trait aux boisées, aux milieux humides et aux espèces en péril.

De demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, d'ordonner la tenue d'une étude du bureau d'audience publique en environnement (BAPE) sur le projet d'implantation d'un aérodrome à Terrebonne et Mascouche.

QU'une copie de cette résolution soit transmise aux personnes suivantes :

Au ministre des Transports du Canada, Monsieur Marc Garneau
A la ministre de l'Environnement et du changement climatique du Canada, Mme Catherine McKenna
Au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel

Monsieur Michel Boudrias, député de Terrebonne
Monsieur Luc Thériault, député de Montcalm
Monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition,
député de l'Assomption
Monsieur Mathieu Lemay, député de Masson
Monsieur Mathieu Traversy, député de Terrebonne
Monsieur Denis Coderre, président de la CMM
Monsieur Guillaume Tremblay, maire de Mascouche
Monsieur Daniel Pilon, directeur général de la MRC Les Moulins

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 505-11-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le remplacement du ponceau sur la rue Saint-Denis (SA16-9075) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 octobre 2016 ;

ATTENDU QUE quinze (15) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 1^{er} novembre 2016 à 11 h 02, à savoir :

Excavation Marcel Clark inc.	175 572,57\$ t.t.c.
Raymond Bouchard Excavation inc.	181 056,88\$ t.t.c.
Les Excavations G. Allard inc.	195 572,47\$ t.t.c.
Les Entreprises Charles Maisonneuve ltée	205 877,69\$ t.t.c.
Les constructions CJRB inc.	209 112,22\$ t.t.c.
Construction G. Nesis inc.	212 871,61\$ t.t.c.
Groupe Solex inc.	215 975,94\$ t.t.c.
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	221 620,06\$ t.t.c.
9075-3856 Québec inc. (Bentech Construction)	229 369,38\$ t.t.c.
Excavation Patrice Couture inc.	248 841,14\$ t.t.c.
<i>corrigé</i>	
Charex inc.	259 504,90\$ t.t.c.
Pavage Dion inc.	263 001,86\$ t.t.c.
9129-6558 Québec inc. (David Riddell Excavation)	287 244,78\$ t.t.c.
G. Giuliani inc.	338 522,04\$ t.t.c.
Excavations Sylvain Beauregard et Fils inc.	347 583,80\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Excavation Marcel Clark inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 3 novembre 2016 par M. Simon Hogue, ingénieur jr de la firme EFEL experts-conseils ;

ATTENDU également le rapport daté du 2 novembre 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 315 796\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 7 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Excavation Marcel Clark inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 14 novembre 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1364-REC du comité exécutif du 9 novembre 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **EXCAVATION MARCEL CLARK INC.**, datée du 1^{er} novembre 2016, pour le remplacement du ponceau sur la rue Saint-Denis, le tout pour un montant de 152 705\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 666.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0511 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 506-11-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'égouts sanitaire et pluvial, d'aqueduc ainsi que de fondation de chaussée sur l'avenue de la Croisée (SA16-3022) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 24 août 2016 ;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 29 septembre 2016 à 11 h 01, à savoir :

9301-3845 Québec inc. (Roc-Sol inc.)	2 015 044,15\$ t.t.c.
Les Excavations G. Allard inc.	2 315 702,39\$ t.t.c.
BLR Excavation, division de Terrassement BLR inc.	2 505 812,65\$ t.t.c.
<i>corrigé</i>	
Allia Infrastructure ltée	2 562 792,75\$ t.t.c.
Les Excavations Payette ltée	3 092 827,50\$ t.t.c.
Sintra inc.	3 185 964,73\$ t.t.c.
Construction G-Nesis inc.	3 446 359,24\$ t.t.c.
Raymond Bouchard Excavation inc.	3 836 934,20\$ t.t.c.
Les Entreprises Charles Maisonneuve ltée	3 844 186,83\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société 9301-3845 Québec inc. (Roc-Sol inc.) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 17 octobre 2016 par M. Guillaume Halde, ingénieur de la firme EXP ;

ATTENDU également le rapport daté du 19 octobre 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 2 897 559,13\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 7 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur 9301-3845 Québec inc. (Roc-Sol inc.) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 14 novembre 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1365-REC du comité exécutif du 9 novembre 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **9301-3845 QUÉBEC INC. (ROC-SOL INC.)**, datée du 29 septembre 2016, pour des travaux d'égouts sanitaire et pluvial, d'aqueduc ainsi que de fondation de chaussée sur l'avenue de la Croisée, le tout pour un montant de 1 752 593,30\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 642.

QUE l'acceptation de cette soumission soit conditionnelle à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0484 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
- Devis de la Direction du génie et projets spéciaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 507-11-2016

ATTENDU les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 13 octobre 2016;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 26 octobre 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes :

1. D16-2223 / 1025, boulevard des Entreprises / Les Constructions Bernard Anctil inc. / lot 5 013 235

QUE le conseil municipal autorise, dans le cadre d'un projet de subdivision, la réduction de la profondeur du lot projeté 5 980 630 à 45,22 mètres alors que la grille des usages et des normes #8460-79 qui réfère à la charte de lotissement numéro 1002 prévoit, pour la zone industrielle, une profondeur minimale de 60 mètres.

2. D16-2331 / 5540, chemin Forest / Sylvain Major / lot 1 891 704

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de régulariser la marge latérale d'un bâtiment accessoire (garage), une marge à 0,56 mètre alors que l'article 113 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge minimale d'un (1) mètre.

3. D16-2299 / 3621, rue du Lys / Gaétan Aspirot / lot 1 890 847

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre l'agrandissement d'un bâtiment accessoire (garage détaché), que la superficie soit de 115 mètres carrés alors que l'article 115 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 75 mètres carrés.

4. D16-0090 / 186 – 9^e avenue / Kachmar Azzouz / lot 2 921 381

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale:

- la marge avant à 6,10 mètres alors que la charte des marges classe B du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 8 mètres;
- la marge latérale à 1,60 mètre alors que la charte des marges classe B du règlement de zonage numéro 1001 prévoit 3 mètres;
- la marge arrière à 12,49 mètres alors que la charte des marges classe B du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 15 mètres;
- une galerie reliée au rez-de-chaussée à 0,85 mètre de la ligne latérale alors que le tableau D de l'article 109 du règlement de zonage 1001 prévoit un minimum de 1,5 mètre.

5. D16-2323 / 1911, chemin Gascon / Zone Enseignes-Éclairage / lot 3 264 431

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre l'installation d'une enseigne détachée :

- la réduction de la marge minimale d'implantation d'une enseigne détachée à 0,60 mètre alors que l'article 304.3 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge minimale de 1,50 mètre;
- un panneau animé (écran numérique) sur une enseigne détachée alors que l'article 299.6 ne permet les enseignes animées que sur le mur d'un bâtiment principal.

6. D16-2367 / 700, boulevard Lucille-Teasdale 100 / Fond Immobilier de Solidarité FTQ inc.

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de régulariser une entrée charretière et la largeur d'une allée d'accès :

- la réduction de la distance entre les deux entrées charretières à 5,35 mètres alors que l'article 274 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit 13,81 mètres;
- la réduction de la largeur minimale d'une allée d'accès à double sens destinée au stationnement à 5,66 mètres alors que l'article 274 et du tableau « M » du règlement de zonage numéro 1001 prévoit 6 mètres minimum.

7. D16-2322 / rang Saint-François / Groupe L'Héritage inc. / lot 5 915 037

QUE le conseil municipal autorise, pour la construction d'habitations multifamiliales :

- des cases de stationnement en tandem alors que l'article 260 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit que l'aire de stationnement doit être aménagée de telle sorte que les véhicules puissent y entrer et sortir en marche avant, sans nécessiter le déplacement de véhicules;
- l'augmentation du nombre d'entrées charretières à 4 alors que l'article 276 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 2 entrées pour un terrain ayant plus de 30 mètres de frontage de rue.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 508-11-2016

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 13 octobre 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 13 octobre 2016 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 4:

- 1. D16-1139 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
186 – 9^e avenue / lot 2 921 381
Kachmar Azzouz**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée sans garage selon les plans et élévations réalisés par Mme Christine Desjardins et le plan d'implantation réalisé par Le Groupe XYZ, CIVITAS, le tout identifié « Annexe D16-1139 », et ce, à la condition suivante :

- que la demande de dérogation mineure (D16-0090) soit approuvée.

- 2. D16-2185 Projet d'affichage « O'Gascon »
1911, chemin Gascon / lot 3 264 431
Zone Enseignes-Éclairage**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « O'Gascon » selon le plan réalisé par Zone Enseignes-Éclairage, le tout identifié « Annexe D16-2185 », et ce, aux conditions suivantes :

- qu'un maximum d'une séquence de huit (8) photos ou d'images ;
- qu'un minimum de huit (8) secondes pour le changement d'une photo ou image ;
- qu'aucune vidéo ou animation ne soit présentée sur l'écran ;
- que la qualité de l'image représente un maximum de 10 mm entre chacune des lumières de l'écran.

- 3. D16-1590 Projet de lotissement et d'aménagements extérieurs
700, boulevard Lucille-Teasdale 100 / lots
3 936 839, 3 746 555 et 3 936 838
Fond Immobilier de Solidarité FTQ inc.**

QUE le conseil municipal autorise la subdivision et les aménagements extérieurs selon le plan cadastral portant la minute 27260, le plan projet de lotissement portant la minute 27133 réalisé par Labre et Associés et le plan projet de lotissement réalisé par Labre et Associés, le tout identifié « Annexe D16-1590 », et ce, conditionnellement :

- à la création d'une assiette d'un droit de passage mitoyen pour véhicule à établir par servitude réciproque, réelle et perpétuelle, tel qu'identifié à l'annexe D16-1590 ;
- à l'approbation de la demande de dérogation mineure D16-2367.

**4. D16-0133 Projet de construction d'habitation multifamiliale en projet intégré
Rang Saint-François / lot 5 915 037
Groupe L'Héritage inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par DKA Architectes et le plan d'implantation réalisé par Cusson-Létourneau, le tout identifié « Annexe D16-0133 », et ce, aux conditions suivantes :

- Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a) pour la construction du bâtiment : un montant de 1 000\$ par unité d'habitation ;
 - b) pour l'aménagement paysager : un montant total de 50 000\$.
- A la bonification du plan d'aménagement paysager en front du rang Saint-François devant les aires de stationnement afin de créer un écran visuel de 1,50 mètre de hauteur minimum ;
- A la validation par la Direction de l'entretien du territoire de l'emplacement et de la quantité des conteneurs semi-enfouis ;
- Que l'écran acoustique le long de la zone industrielle soit de type « mur sandwich acoustique » recouvert de saule séché d'une hauteur suffisante pour que le nombre de décibels perçu à l'intérieur des bâtiments soit réduit à 40 décibels, le tout devra être démontré à l'aide d'une étude d'un professionnel en acoustique ;
- qu'il soit démontré que l'implantation des bâtiments situés près de l'intersection du rang Saint-François et rue Armand-Bombardier n'est pas en conflit avec la présence d'infrastructures souterraines (égout et aqueduc) et d'une servitude qui devra être créée selon les besoins de la Ville.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 509-11-2016

ATTENDU QUE le comité de démolition a accepté, le 11 juin 2015, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 793, rue Saint-Louis;

ATTENDU QUE le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 10 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (# P15-0958), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 29 septembre 2016;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 793, rue Saint-Louis, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 510-11-2016

ATTENDU QUE le comité de démolition a accepté, le 7 juillet 2016, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 501, boulevard Terrebonne;

ATTENDU QUE le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (# P16-1276), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 20 octobre 2016;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 501, boulevard Terrebonne, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 511-11-2016

ATTENDU la résolution du conseil municipal 127-03-2016, adoptée le 14 mars 2016, acceptant la promesse de vente pour l'acquisition du lot numéro 1 947 494 du cadastre du Québec appartenant à La Fabrique de la Paroisse Saint-Charles-Borromée, conditionnellement à l'évaluation environnementale de site, phase 1 et phase 2, et ce, aux frais de l'acheteur ;

ATTENDU QUE le rapport d'évaluation environnementale du site phase 1 et phase 2 démontre une contamination des sols (rapport 207-101, EnviroServices);

ATTENDU QUE les coûts réels pour la réhabilitation environnementale du terrain s'élèvent au montant de 6 560,15\$ (taxes en sus);

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter un addenda à la promesse de vente modifiant le montant initial de l'acquisition (100 000\$) pour y soustraire les coûts réels pour la réhabilitation environnementale du terrain soit 6 560,15\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1308-REC du comité exécutif du 26 octobre 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte l'addenda à la promesse de vente pour l'acquisition du lot numéro 1 947 494 du cadastre du Québec appartenant à La Fabrique de la Paroisse Saint-Charles-Borromée, d'une superficie de 1 265,2 m², pour un montant de 93 439,85\$ (taxes en sus) au lieu de 100 000\$ (taxes en sus) tel que mentionné à la promesse intervenue entre les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0099 révisé, émis par l'assistante-trésorière, soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QU'une copie du rapport environnemental produit par la firme EnviroServices soit et est remise au vendeur.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 512-11-2016

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1007-001 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 1007 afin d'abroger l'article 27 concernant le délai de validité d'une dérogation.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, à Terrebonne, lors de sa séance extraordinaire du 12 décembre 2016 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 513-11-2016

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (#1007-001) modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 1007 afin d'abroger l'article 27 concernant le délai de validité d'une dérogation, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 514-11-2016

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-269 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les industries de production de boissons alcoolisées dans la zone 8460-29 (parc industriel 640 ouest – rue des Forges).

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du conseil lors de sa séance extraordinaire du 28 novembre 2016 à 19h.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 515-11-2016

Le conseiller Sylvain Tousignant donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (#1001-269) modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les industries de production de boissons alcoolisées dans la zone 8460-29 (parc industriel 640 ouest – rue des Forges), à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 516-11-2016

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement régissant la présence de poules pondeuses sur le territoire de la Ville de Terrebonne hors des zones agricoles, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

RÉSOLUTION NO : 517-11-2016

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la « Politique de reconnaissance aux organismes » ;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 14 novembre 2016 au 13 novembre 2017, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

NOM DE L'ORGANISME	GROUPE
Club de judo de La Plaine	B1
Les amis de la pétanque de Terrebonne	B4
Projet F.E.L.I.X	D1
Centre d'action bénévole des Moulins	D3
Centre communautaire les amis de Lamater	D4
Centre de prévention du suicide de Lanaudière	D4
D.R.E.A.M.S.	D4
Puits Eau Mali	D4
Centre d'hébergement Le Diapason	D5
Office municipal d'habitation de Terrebonne	D5
Pavillon de l'Harmonie	D5
Ordre fraternel des aigles aire 3981 Terrebonne	E1
CPE - La Toupie	F1
CPE - Les Bourgeons-Soleil	F1
La petite école du Vieux-Terrebonne	F1
Action RH	F2
Éclipse - Le Groupe Vocal	G1
Ligue des sages de Terrebonne	G1

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les politiques de soutien à la vie associative.

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la « Politique de reconnaissance aux organismes ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 518-11-2016

ATTENDU QU'un organisme, dans le cadre des politiques de soutien à la vie associative, pour obtenir la gratuité des plateaux pour les activités régulières, doit avoir 80% et plus de membres ou participants résidants de Terrebonne ;

ATTENDU QUE l'évaluation de la liste des membres ou participants s'effectue une fois par année lors du renouvellement de la reconnaissance municipale par le service du soutien à la vie associative ;

ATTENDU QUE certains organismes peuvent descendre tout juste sous la barre du 80% et maintenir leur privilège de gratuité avec l'obligation de rectifier la situation pour l'année suivante ;

ATTENDU QUE l'organisme, dans le cas où il ne peut maintenir cette norme, doit payer les plateaux au prorata du pourcentage de non résidant de l'organisme ;

ATTENDU QUE cette année « de grâce », bien que toujours appliquée de manière à ne pas mettre les organismes dans une situation financière difficile ou leur survie en péril, ne faisait pas l'objet d'une directive entérinée par le conseil municipal ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1291-REC du comité exécutif du 20 octobre 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le conseil municipal autorise la modification de la politique d'aide aux organismes, lors de sa mise à jour du printemps prochain, par l'ajout de la clause suivante :

« Tout organisme qui n'atteint pas le seuil de 80% de résidants de Terrebonne bénéficiera d'une année de sursis à la tarification. L'organisme doit mettre en place, pendant cette année, des mesures pour que son nombre de membres résidants soit égal ou supérieur à 80%. Si l'organisme ne parvient pas à corriger la situation à la suite de cette année de sursis, il se verra automatiquement facturé en fonction des modalités prévues aux politiques ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 519-11-2016

ATTENDU QUE le Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV) demande le soutien de la Ville de Terrebonne dans sa demande de désignation auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC) afin que la pratique du hockey sur glace soit reconnue comme patrimoine immatériel des Québécois;

ATTENDU QUE le patrimoine immatériel est une notion nouvelle, encore méconnue du grand public, qui comprend les pratiques et le savoir-faire transmis de génération en génération;

ATTENDU QUE trois (3) pratiques ancestrales, depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel en 2012, ont été reconnues par le MCC: le chant de gorge inuit, le canot à glace et la veillée de danse traditionnelle;

ATTENDU QU'une désignation du hockey sur glace comme patrimoine immatériel permettrait de valoriser les gens d'ici autour d'une activité culturelle et sportive développée au Québec et pratiquée par des personnes de tous les âges et de toutes les origines;

ATTENDU QUE le hockey sur glace permet de valoriser l'identité québécoise autour d'une activité sportive immensément populaire développée au Québec et reposant sur des valeurs telles l'importance de s'amuser, de se maintenir en bonne forme physique et de cultiver l'esprit d'équipe;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1348-REC du comité exécutif du 9 novembre 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Tousignant
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie le Conseil québécois du patrimoine vivant dans sa demande de désignation auprès du ministère de la Culture et des Communications afin que la pratique du hockey sur glace soit reconnue comme patrimoine immatériel des Québécois.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 520-11-2016

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin

Suivant la recommandation CE-2016-1358-REC du comité exécutif du 9 novembre 2016, que le conseil municipal autorise l'abolition du poste d' « agent comptable » (classe 9) détenu par Mme Monique Prévost, et ce, en date du 1^{er} décembre 2016, et adopte le nouvel organigramme de la Direction de l'administration et finances, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 521-11-2016

PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : André Fontaine

Suivant la recommandation CE-2016-1359-REC du comité exécutif du 9 novembre 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'abolition, en date du 1^{er} mars 2017, du poste de « secrétaire au service de la dotation et du développement organisationnel » (classe 6) déteu par Mme Hélène Aubry, autorise la création du poste de « technicien en ressources humaines » et adopte le nouvel organigramme de la Direction des ressources humaines, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 522-11-2016

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente intermunicipale relative à l'entraide en matière de protection incendie à intervenir entre la Ville de Sainte-Thérèse et la Ville de Terrebonne, laquelle entente fait partie intégrante de la présente résolution et conformément à la recommandation CE-2016-1302-REC du comité exécutif du 26 octobre 2016.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 523-11-2016

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2016-1347-REC du comité exécutif, autorise l'installation de la signalisation routière suivante :

- Remplacement des panneaux interdisant le stationnement en alternance des deux (2) côtés de la rue Saint-Louis-de-France par des panneaux interdisant en tout temps le stationnement du côté est de la chaussée ;

- ▶ Interdiction de stationnement sur une distance de cinq (5) mètres de chaque côté de l'entrée charretière du 3215, boulevard de la Pinière ;
- ▶ Interdiction de stationnement du côté nord de la rue Charles-Aubert, face au croissant de la Rive-Nord ;
- ▶ Aménagement d'une traverse piétonnière sur le chemin du Coteau, face à l'entrée du parc de la Grotte ;
- ▶ Ajout d'une période de temps de trente (30) minutes sur les panneaux « débarcadère » devant le CPE Le Loup, La Lune et La Tomate situé au 1230, boulevard Lucille-Teasdale ;
- ▶ Interdiction de stationnement devant la voie d'accès pour incendie de la rue d'Angora, du bâtiment situé au 1555, rue de l'Opinaca ;
- ▶ Interdiction de stationnement du côté est de la rue Latour, entre la rue Pierre-Paul et la montée Masson ;
- ▶ Installation d'un panneau « arrêt » surdimensionné sur le chemin Martin en direction est, à l'angle du chemin Valiquette ;
- ▶ Ajout d'un panneau « débarcadère 30 minutes » devant le CPE Les Petites Girouettes situé au 737, rue de la Sœur-Marie-Rose.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 524-11-2016

ATTENDU QUE lors de sa réunion du 28 septembre 2016, le comité exécutif mandatait Me Marc-Antoine Rock pour prendre tous recours visant à récupérer les biens de la Ville saisis à l'Hôtel de Ville et dans d'autres locaux administratifs lors de la perquisition du 13 juillet 2016 de l'UPAC ;

ATTENDU QUE le 6 octobre 2016 la direction du greffe et affaires juridiques recevait une lettre de M. Pier-Luc Brisson, sergent-enquêteur de l'UPAC, informant la Ville de sa demande de prolongation de délai des biens saisis pour une durée de 275 jours pour des motifs particuliers devant être invoqués au juge. Cette lettre était accompagnée de la demande d'ordonnance de prolongation de délai selon l'article 490 du Code criminel ;

ATTENDU QU'un résumé de ladite lettre du sergent-enquêteur a été fait aux membres du conseil lors du comité plénier précédant la séance du conseil municipal du 11 octobre 2016 et les explications ont été données par le maire suppléant sur le dossier et que tous ont pu s'exprimer à ce sujet sans que ladite lettre ne soit déposée ;

ATTENDU QUE le mandat confié à Me Rock n'a été exécuté qu'en partie seulement ;

ATTENDU QUE l'objectif de cette démarche du comité exécutif du 28 septembre visait à ne pas occasionner de rupture administrative en lien avec la saisi des documents ;

ATTENDU QUE, dans sa lettre du 6 octobre 2016, le sergent-enquêteur Brisson a rassuré la Ville quant à la collaboration à intervenir entre les deux organisations ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne collabore de manière active aux enquêtes en cours ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de révoquer le mandat et de le résilier à compter de ce jour ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

QUE le mandat de Me Marc-Antoine Rock, accordé en vertu de la résolution numéro CE-2016-1207-DEC pour la récupération des biens de la Ville saisis le 13 juillet 2016, soit et est révoqué et résilié.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 525-11-2016

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Michel Morin

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
